



C o m m u n e d e B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

Contact : Hugo DEWAR
26 312 362

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 1/26/0170 du 6 octobre 2026 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, à savoir

la société **ORANGE Communications Luxembourg S.A.**, a obtenu une autorisation pour des installations radiotechniques de la 5^e génération (5G), à Bertrange, 11, Beim Schloss.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 9 octobre 2026

Youri DE SMET
Bourgmestre

Sophie HUMBERT
pour le Secrétaire empêché
La Secrétaire adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 9 octobre 2026

Youri DE SMET
Bourgmestre

Sophie HUMBERT
pour le Secrétaire empêché
La Secrétaire adjointe